

Je souhaite louer un appartement à la Régie. Que dois-je faire?

Afin de pouvoir louer un appartement à la Régie Foncière, vous devez d'abord vous [inscrire comme candidat-locataire](#). Cela peut se faire [sur le site internet](#) ou à [l'agence de location](#). Vous êtes automatiquement connecté à la liste « réservation d'ancienneté » et vous recevez une [carte numérotée de candidat-locataire](#).

Le numéro d'ancienneté est important lors de [l'attribution des logements](#) car il sert à départager les candidats qui ont postulé pour un même logement.